

## ACTE DE RENOUELEMENT DE CONCESSION

### Concession n° 8/28/23

Le maire de la commune de Corbas,

Vu la demande présentée par Mme GAUTHIER Mireille domiciliée. , à CORBAS (Rhône), 15 allée Santos Dumont et souhaitant obtenir le renouvellement de la concession n°8/28/23.

Il est accordé une concession quinzenaire au nom de Mme GAUTHIER Mireille à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée.

Cette concession est accordée à titre de **renouvellement** pour une durée de quinze ans prenant effet le 24 novembre 2024 et expirant le 24 novembre 2039.

La concession est accordée moyennant la somme de mille cent Euros, qui a été versée au trésor public.

Un exemplaire du présent acte sera adressé au titulaire de la concession.

Le 29 novembre 2024  
Le Maire

